

## Annexe II : missions d'enseignement, de recherche, de référence et d'innovation (MERRI)

Au titre de la part variable des MERRI, sont délégués en troisième circulaire budgétaire des crédits relatifs aux appels à projets de la DGOS. Le détail, par projet, de l'ensemble des tranches ainsi déléguées est disponible en ligne sur le site internet <http://www.sante.gouv.fr/recherche-et-innovation.html> dans l'onglet relatif aux MERRI.

- **Programme hospitalier de recherche clinique national (PHRCN) :**

Est déléguée la première tranche de l'appel à projets 2012, pour un montant de 10,21 M€ (hors DAF).

Est déléguée la troisième tranche du programme 2010 pour un montant de 3,63 M€, pour les projets dont (i) la publication est validée, ou (ii) la phase d'inclusion est terminée et dont les données sont en cours d'analyse, ou (iii) la phase d'inclusion est en cours avec plus de 30% des sujets initialement prévus inclus.

- **Programme hospitalier de recherche clinique inter-régional (PHRCI) :**

Est déléguée la première tranche de l'appel à projets 2012, pour un montant de 4,10 M€.

Est déléguée la troisième tranche du programme 2010 pour un montant de 1,81 M€, pour les projets dont (i) la publication est validée, ou (ii) la phase d'inclusion est terminée et dont les données sont en cours d'analyse, ou (iii) la phase d'inclusion est en cours avec plus de 30% des sujets initialement prévus inclus.

- **Programme de recherche sur la performance du système de soins (PREPS) :**

Est déléguée la première tranche de ce nouvel appel à projets créé en 2012, pour un montant de 2,10 M€ (hors DAF).

- **Programme hospitalier de recherche infirmière et paramédicale (PHRIP) :**

Est déléguée la première tranche de l'appel à projets 2012, pour un montant de 0,40 M€ (hors DAF).

Est déléguée la 3<sup>ème</sup> tranche d'un projet du PHRI de 2010 porté par le CHU de Bordeaux, pour un montant de 0,02 M€.

- **Programme de soutien aux techniques innovantes en cancérologie (PSTICK) :**

Sont délégués, la 2<sup>nde</sup> tranche d'un complément de financement obtenu en 2012 pour un projet (0,02 M€) et la 1<sup>ère</sup> tranche d'un complément de financement obtenu en 2012 pour un autre projet (0,05 M€).

La synthèse des délégations des appels à projets est présentée dans le tableau suivant :

Appel à projets	2010	2012
PSTICK		Tranche 1/2 pour 1 complément de financement : 47 500 € Tranche 2/3 pour 1 complément de financement : 19 500 €
PHRCI	Tranche 3/3 : 1 808 314 €	Tranche 1/4 : 4 099 922 €
PREPS		Tranche 1/3 : 2 095 156 €
PHRIP		Tranche 1/3 : 404 328 €
PHRCN	Tranche 3/3 : 3 630 000 €	Tranche 1/4 : 10 208 522 €

Au titre de la part variable des MERRI, les crédits correspondant aux missions suivantes sont également délégués :

- **Soutien exceptionnel à la recherche clinique et à l'innovation**

Est déléguée la première tranche des six nouveaux sites de recherche pluridisciplinaire en cancérologie (SIRIC) labélisés en 2012, pour un montant de 3,10 M€. Les délégations concernent :

- SIRIC-BRIO : Bordeaux Recherche Intégrée Oncologie ;
- SIRIC- CARPEM : CAncer Research and PErsonalized Medicine ;
- SIRIC- Pôle régional de référence en cancérologie de PACA-Ouest ;
- SIRIC- Montpellier Cancer (MC) ;
- SIRIC- Onco Lille -C2RC ;
- SIRIC- SOCRATE : Stratified Oncology Cell DNA Repair And Tumor immune Elimination

Sont délégués 0,82 M€ à l'AP-HP au titre des missions réalisées par l'AGEPS.

Sont délégués 0,40 M€ au CHU de Lille au titre de la cellule opérationnelle SIGAPS-SIGREC.

Sont retirés 0,57 M€ de trop perçu au GHICL au titre des contentieux 2008 et 2009.

Sont délégués à l'AP-HM 0,04 M€ au titre de l'administration du Système d'Information des centres de prise en charge des infections ostéo-articulaires (CIOA).

Sont délégués, pour la dernière année, 0,05 M€ au CHU de Toulouse au titre de l'hébergement de l'Observatoire National de Recherche sur la maladie d'Alzheimer (ONRA).

Sont délégués 0,28 M€ à l'Institut Gustave Roussy au titre de la troisième tranche de financement du projet Compaq (HPST).

Deux projets de recherche, MEDIAGENE pour le CHU de Brest, et FIVPHENOL pour le CHU de Toulouse, sont soutenus en raison des enjeux de santé publique sur lesquels ils proposent de travailler. La 1<sup>ère</sup> tranche des crédits est versée pour un montant de 0,12 M€ et 0,14 M€ respectivement.

- **Groupements interrégionaux de recherche clinique et d'innovation (GIRCI) :**

La possibilité de créer des GIRCI a été offerte aux inter-régions par la circulaire DGOS/PF4/2011/329 du 29 juillet 2011. Les 7 inter-régions concernées se sont mobilisées et ont matérialisée leur GIRCI par une convention. Les dotations pour 2012 des sept GIRCI sont déléguées pour un montant total de 7,09 M€.

- **Centres pluridisciplinaires de diagnostic prénatal (CPDPN)**

Un rééquilibrage budgétaire est opéré sur activité.

- **Services experts de lutte contre les hépatites virales**

Une mise en adéquation entre les services experts labélisés et la dotation est réalisée. Ceci conduit à un abondement de la MERRI à hauteur de 8,47 M€.

- **Centres Nationaux de Référence pour la lutte contre les maladies transmissibles :**

La MERRI relative aux centres nationaux de référence pour la lutte contre les maladies transmissibles a été re-modélisée suite à la nouvelle labellisation effectuée cette année pour la période 2012-2016. Le modèle vise à assurer un financement dans le cadre des MERRI pour chaque CNR hébergé par un établissement de santé. Le financement est forfaitaire et modulé en fonction de la catégorie de classement du CNR, basée sur le volume et la complexité de leur type d'activité. Au titre de 2012, sont délégués 11,85 M€ selon la clé de répartition suivante :

- CNR de catégorie A : 290 031 € (+40% catégorie D)
- CNR de catégorie B : 269 315 € (+30% catégorie D)
- CNR de catégorie C : 248 598 € (+20% catégorie D)
- CNR de catégorie D : 207 165 €

- **Effort d'expertise des établissements de santé :**

Cette MERRI a été créée au titre de la référence afin de reconnaître l'effort d'expertise produit dans les processus de sélection et d'évaluation des appels à projets de la DGOS. Pour chaque expert, pour chaque dossier rapporté en jury, pour les présences en jury et les présidences des appels à projet, des crédits seront délégués aux établissements de santé employeurs.

Sont délégués au titre de 2012, 0,66 M€ pour le financement du travail produit par les rapporteurs et les présidents de jury dans le cadre des appels à projets 2012. Un courrier sera adressé à chaque établissement concerné afin de détailler la contribution.

- **Activités de Recours exceptionnel, Organes artificiels et Centres de référence d'implantation cochléaire et Dispositifs innovants en matière de thérapie cellulaire et tissulaire :**

En 2012, les délégations budgétaires pour ces 4 missions sont reconduites à l'identique de 2011 majorées le cas échéant de mesures de reconduction ou d'un coefficient géographique.

- **Médicaments sous ATU**

En se basant sur les remontées effectuées par les établissements de santé via FICHCOMP, en application de la circulaire n°DGOS/PF4/2012/66 du 27 janvier 2012, sont délégués les crédits relatifs (i) aux déclarations du 3<sup>ème</sup> trimestre 2012 (1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre) et (ii) aux régularisations apportée depuis le début d'année, soit 17,87 M€.